



AN - NASR

vendredi

n°123 du 10 Fév. 2006

Lorsque vient le secours d'Allah ainsi que la victoire, célèbre les louanges de ton Seigneur et implore son pardon

Cynisme des organisateurs, complicité de la société.

Et de six ! Contre vents et marrés, la 6^{ème} édition de la fête de la bière aura lieu. Et certainement, de nombreux Burkinabè vont à cette occasion sombrer dans les affres de l'alcoolisme. Cette fois-ci la manifestation aura lieu sur le site du SIAO, du 28 avril au 07 mai. Tout comme les précédentes éditions, cette présente va

choquer plus d'un et chacun ira de sa méthode pour exprimer sa désapprobation et son indignation. Mais rien à faire, le SYNATB (Syndicat National des Travailleurs de Débits de Boissons) rebelottera, avec davantage plus de cynisme. Lisez plutôt ces propos de son secrétaire général : « **Cette année, nous envisageons battre le record de volume de bières vendues à la**

5^{ème} édition, c'est-à-dire 52 000 casiers ». Dites plutôt 52 000 horreurs ! Quelle honte ! Quel cynisme !

An-nasr *vendredi* est resté silencieux sur l'édition précédente. Cette fois, nous avons décidé de sortir de notre réserve pour apporter une voix discordante et rappeler ce que tout le monde sait déjà : l'alcool est nuisible à la santé de l'homme et à la société.

FETE DE LA BIERE QUE DIEU PROTEGE LE BURKINA !

Par Omar BA

Nous voulons aussi nous démarquer d'un acte cynique et exprimer notre désarroi et notre indignation. Nous ne voulons pas être complice de la souffrance des populations du fait de l'alcool et singulièrement du fait des conséquences de la fête de la bière. C'est d'ailleurs une exigence de notre foi. Le prophète Muhammad (SAW) nous enseigne ceci : « **Si l'un de vous constate un mal, qu'il le**

combatte par la main ; s'il ne peut pas qu'il le fasse avec la langue ; et s'il ne peut pas non plus qu'il le reprouve du fond de son cœur. C'est le minimum qu'exige la foi.»

Notre réaction est encore plus motivée par le silence total des responsables politiques et administratifs, de la société civile... de notre pays. Un black-out incompréhensible qui frise la complicité. Pourtant chacun connaît les effets dévastateurs de l'alcoolisme. Pourquoi donc ce silence glacial ?

On se rappelle encore les mots durs qui ont été proférés par certains dans la presse contre cette manifestation lors de la dernière édition. On se souvient tous de ces récits macabres sur des comportements et faits constatés à la Maison du peuple et sur les conséquences perverses de cette *indigne* fête. Qui aurait cru qu'on oserait organiser une sixième édition de cette *sale* fête ? Au regard même des conséquences de l'alcoolisme, la fête de la bière devait être interdite dès sa première édition. Ce qui n'a pas été le cas. Maintenant qu'elle nous a démontré qu'elle ne peut apporter que tristesse et désolation, elle doit cesser d'exister. Et c'est de la responsabilité des autorités de contribuer à moraliser la vie publique et de protéger la santé des citoyens.

La morale agonise au Faso avait dit quelqu'un. Elle doit être maintenant morte. Si elle ne l'est pas, pourquoi tous les coins de rue de la capitale se sont transformés en beuverie ? Ce ne doit plus être une simple agonie. C'est à croire que les Burkinabè ont fait le choix de se saouler la gueule. Il faut que ceux qui nous gouvernent aient un œil plus vigilant sur ces activités démoralisantes qui font trop de dégâts et qui ne font pas honneur au Burkina Faso. D'ailleurs, le développement passe aussi par un assainissement moral de la vie publique. Rien qu'hier, en France, le président Jacques CHIRAC a instruit son gouvernement pour qu'il étudie la possibilité d'interdiction du tabac, de la cigarette et de l'alcool dans les lieux publics. Quel paradoxe avec la situation au Burkina Faso où on fait la promotion de boire sous le regard passif de nos gouvernants ? Quel silence complice ? Cette responsabilité incombe aussi à la société civile dont le rôle ne doit pas se limiter à donner de la voix lorsqu'il s'agit de questions politiques ou de justice sociale. La santé des citoyens mérite aussi qu'on s'y intéresse. C'est un droit élémentaire du citoyen ; et toute personne ou organisation qui le violerait doit être dénoncée. Les ravages de l'alcoolisme sont terribles tant

au niveau de la santé physique (cirrhoses, cancers) que de la santé mentale (addiction). Ses effets ne se limitent pas à l'individu mais touchent la famille (violences conjugales, parentales) et la société (coups et blessures, meurtres, accidents de la route). On attendait donc que les organisations des consommateurs dénoncent cette situation ; mais aussi et surtout les organisations islamiques qui sont restées muettes.

Mais avant tout, la responsabilité des parents est la plus engagée dans cette affaire. Comment imaginer ce laisser-aller dont jouissent les enfants qui s'adonnent à l'alcool. Sachez que vous rendrez compte à Dieu de la manière dont vous aurez éduqué vos enfants. Cela pose du même coup la responsabilité de l'homme et singulièrement des parents sur leurs enfants.

L'islam interdit l'alcool.

Les textes de la révélation islamique ont strictement interdit l'alcool « **O les croyants ! Le vin, le jeu de hasard, les pierres dressées, les flèches de divination ne sont qu'une abomination, œuvre du Diable. Écartez-vous en afin que vous réussissiez.** » (Coran 5/90). Le Prophète a dit : « **Tout ce qui enivre est vin. Et tout vin est**

interdit » (rapporté par Muslim, n° 2003). Finies donc les idées reçues et les fausses déclarations selon lesquelles l'islam n'interdit la consommation de l'alcool que lorsque celle-là est faite de façon abusive. Le prophète Muhammad a prévenu : « **Ce qui provoque l'ivresse en grande quantité est interdit même en petite quantité** » (rapporté par Abû Dâoùd, n° 3681). « **Ce dont la consommation d'un farq [= quelques litres] provoque l'ivresse, même la consommation de ce qui tient dans le creux de la main en est interdite** » (rapporté par Abû Dâoùd, n° 3687, At-Tirmidhî, n° 1866). A l'aube de la venue de l'islam, les habitants de la péninsule arabique étaient depuis longtemps de grands amateurs d'alcool. Voulant détacher les musulmans de l'alcool, l'islam ne s'y prit pas de façon brutale. Aïcha, l'épouse du Prophète (sur lui la paix), raconte : « **Parmi les premiers passages du Coran à avoir été révélés, il y a une sourate parmi les sourates mufassal, dans laquelle il est question du Paradis et de l'Enfer ; et puis, lorsque les hommes retournèrent vers l'islam, le licite et l'illicite furent révélés. Si dès le début Dieu avait révélé : "Ne buvez**

plus d'alcool", les hommes auraient dit : "Nous ne le délaisserons jamais !". Si dès le début Dieu avait révélé : "Ne commettez plus l'adultère !", les hommes auraient dit : "Nous ne le délaisserons jamais !"... » (rapporté par Al-Bukhârî, n° 4707).

Donc, si l'islam a, au VII^{ème} siècle, réussi à amener globalement les hommes de toute une terre – l'Arabie – à se défaire de leur alcoolisme, c'est à cause de deux particularités : un profond travail sur les cœurs et les esprits sans interdiction dans un premier temps, puis, dans un second temps, une interdiction progressive liée à la responsabilité devant Dieu.

A toute fin utile, il faut rappeler que l'on ne doit pas se contenter uniquement de se préserver de la consommation d'alcool. Il nous est aussi interdit de faire son commerce et de favoriser sa consommation. Le Prophète a dit : « **Dieu a interdit de vendre l'alcool, la bête non abattue rituellement (mayta), le porc et les idoles** » (rapporté par Al-Bukhârî, n° 2121, Muslim, n° 1581, etc.). Le Prophète a également interdit que le musulman fabrique du vin, qu'il en transporte, qu'il le serve à boire à quelqu'un, etc. (extrait du Hadith n° 1295 rapporté par At-

Tirmidhi). Le musulman n'offre pas non plus d'alcool à quelqu'un. Persuadé qu'il s'agit de quelque chose de nocif, il ne peut offrir pareille chose à quelqu'un d'autre. « **Ne pourrais-je pas en offrir à des juifs ?** » demanda quelqu'un au Prophète. **"Celui qui a interdit le vin a aussi interdit qu'on en offre aux juifs** » (rapporté par al-Humaydî, cité dans *Al-halâl wal-harâm*, p. 68). Enfin, il ne s'asseoit pas dans les endroits où l'on consomme l'alcool. Abstenons-nous donc de partir sur le site de la fête de la bière !

Nous ne le dirons pas assez. La fête de la bière n'est pas conforme à nos habitudes et à nos valeurs. Nous ne comprenons donc pas pourquoi on persiste dans son organisation. Elle a assez trop duré. Chacun doit prendre ses responsabilités. Que Dieu protège le Burkina !

INFORMATION

Le comité exécutif de l'AEEMB invite ses militants, sympathisants et l'ensemble du public à une journée de solidarité qu'il organise le **dimanche 30 avril 2006** à partir de **8 heures 30 mn à son siège** sous le haut parrainage de **Mme Mariam LAMIZANA** ex-Ministre de l'action sociale.

A cet effet, il est prévu un grand débat sur le thème : « **La problématique de la solidarité dans le monde contemporain** » ; un repas communautaire et des conseils médicaux (tests pré-nuptiaux, bienfaits du don de sang, les dangers des médicaments de la rue).

Également, il est organisé une collecte de biens matériels (habits, chaussures, ...) et financiers pour redistribuer aux nécessiteux. Vos contributions sont recevables au siège de l'AEEMB ou au **76-57-65-71**